

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 443

8 mars 2011

### SOMMAIRE

3 MA .....	21240	Franze Capital (Luxembourg) S.A. société de gestion de patrimoine familial .....	21229
ACV COMM' Sàrl .....	21236	Genescor Investment Holding S.A. ....	21262
Aissance S.A. ....	21232	Geopark S.A. ....	21227
Ambras Holdings S.à r.l. ....	21221	Global Group Financial Services (Luxem- bourg) S.A. ....	21227
AnaCap Debt Opportunities No. 2 S.à r.l. .....	21218	GP Worldwide Investments (Luxembourg) S.à r.l. ....	21257
AOF 2 S.à r.l. ....	21218	Hemmaro Holdings Sàrl .....	21261
Archer Investments S.à.r.l. ....	21240	Hydraulique Service S.à.r.l. ....	21251
Bayside Financing S.à r.l. ....	21224	IF-online .....	21220
Beam Global Spirits & Wine Europe S.à r.l. .....	21264	Immo Concept Espace Sàrl .....	21248
Bersy S.A. ....	21250	In Piu Broker Lux S.A. ....	21224
Bishops Square S.à r.l. ....	21247	Kannerspill S.à r.l. ....	21237
Bleisinger Regiebau GmbH .....	21227	KPMG Peat Marwick .....	21229
BOA Advisory S.A. ....	21251	Lettres S.A. ....	21260
BOA Advisory S.A. ....	21253	Luxury Fine Food Holding S.à r.l. ....	21260
Californian S.A. ....	21226	Macquarie Autoroutes de France 2 S.A. .....	21262
Capital Investors S.A., SPF .....	21244	M.V. Overseas Holding S.A. ....	21228
CapMan Mezzanine V Manager S.A. ....	21254	Panford Investments S.à r.l. ....	21240
Caraï & Fissa Corporate S.A. ....	21256	Parcoy S.à r.l. ....	21250
Carpathian Cable Investments S.à r.l. ....	21221	P.R.C.C. LUX S.A. ....	21240
Consolidated Lamda Holdings S.A. ....	21226	Primagest S.A. ....	21244
Elsiema Holding S.A. ....	21233	Regina Holding S.à r.l. ....	21248
Elsiema S.A., SPF .....	21233	REPI Holding S.à r.l. ....	21254
Ernst & Young Business Advisory Services .....	21244	Socolaur S.A. ....	21263
Espasande Holding .....	21257	Socolaur S.A. ....	21263
Espasande SPF S.A. ....	21257	S.P.I. Investments S.A. ....	21229
Evanio Holdings S.A. ....	21251	Standard International Holdings S.A. ....	21230
Evanio Holdings S.A. SPF .....	21251	The Creative Logic S.A. ....	21264
Evanio Investments Holding S.A. ....	21254	Triul S.A. ....	21264
Evanio Investments Holding S.A. SPF ....	21254	Twinfin S.A. ....	21263
Farmipart S.A. ....	21232	WM Investments Sàrl .....	21244
FDV Venture .....	21236		
Fineural International S.A. ....	21239		

**AOF 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. AnaCap Debt Opportunities No. 2 S.à r.l.).**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.145.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appears:

AnaCap Debt Opportunities Limited (previously Atlantic Holdings Limited), a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey, GY1 1NG, registered at the Guernsey Registry under number 51048 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Mr. Nicolas Bonora, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey on 15 December 2010.

I. The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party's proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party, represented as above mentioned, declares that it is the sole shareholder of AnaCap Debt Opportunities No.2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 20 January 2010 (the "Company").

III. The appearing party, represented as above mentioned, and representing the entire share capital of the Company takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the share capital of the Company from euro ("EUR") to British pound sterling ("GBP") at the exchange rate of EUR 1 for GBP 0.8479 (as published in the Financial Times on the day preceding the date of the present deed) so as to convert its share capital from its current amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of ten thousand five hundred ninety eight pounds sterling and seventy five pence (GBP 10,598.75).

*Second resolution*

The Sole Shareholder further RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of four thousand four hundred and one pound sterling and twenty five pence (GBP 4401.25), without issue of new shares, so as to raise the nominal value of each share to one pound sterling and twenty pence (GBP 1.20) and to raise the share capital from its current amount after conversion into pound sterling of ten thousand five hundred ninety eight pounds sterling and seventy five pence (GBP 10,598.75), to an amount of fifteen thousand euro (GBP 15,000.-), divided into twelve-thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one pound sterling and twenty pence (GBP 1.20) each.

*Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, prenamed, here represented as stated above, declaring to subscribe to the increase in capital in the amount of four thousand four hundred and one pound sterling and twenty five pence (GBP 4401.25).

The capital increase has been paid fully in cash.

Evidence of the payment has been provided to the notary.

*Third resolution*

In order to reflect the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend article 5, 1<sup>st</sup> paragraph, of the Company's articles of association which shall have consequently the following wording:

"The share capital of the Company is set at fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one pound sterling and twenty pence (GBP 1.20) each." The remaining paragraphs of article 5 remain unchanged and are herewith restated.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to change the name of the Company into "AOF 2 S.à r.l."

#### *Fifth resolution*

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 1, 2<sup>nd</sup> paragraph, of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

"The Company exists under the name of "AOF 2 S.à r.l."."

The remaining paragraphs of article 1 remain unchanged and are herewith restated.

#### *Sixth resolution*

The registered office of the Company being located in Windhof, the Sole Shareholder RESOLVES to amend and restate article 2, 1<sup>st</sup> paragraph, of the Company's articles of association, which shall subsequently read as follows:

"The Company has its registered office in Windhof. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office". The remaining paragraphs of article 2 remain unchanged and are herewith restated.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 2,000.

#### *Declaration*

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le seize décembre,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A comparu:**

AnaCap Debt Opportunities Limited (précédemment Atlantic Holdings Limited), une société constituée sous les lois de Guernesey, ayant son siège social à Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey, GY1 1NG, enregistrée au Guernsey Registry sous le numéro 51048 (l'"Associé Unique");

ici représenté par M. Nicolas Bonora, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 15 décembre 2010.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare représenter l'intégralité du capital social de AnaCap Debt Opportunities No.2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, constituée suivant acte notarié devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 20 janvier 2010 (la "Société").

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, et représentant l'entière du capital social, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE de convertir le capital social de la Société d'euros ("EUR") en livres sterling ("GBP") au cours de conversion d'un euro (EUR 1,-) pour GBP 0,8479 (tel que publié dans le Financial Times au jour précédent la date du présent acte) de sorte à convertir le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500,-) à un montant de dix mille cinq cent quatre-vingt dix-huit livres sterling et soixante-quinze pence (GBP 10.598,75).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille quatre cent une livres sterling et vingt-cinq pence (GBP 4401,25), sans émettre de nouvelles actions, par l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales à une livre sterling et vingt pence chacune (GBP 1,20) de manière à porter le capital social de son montant actuel après conversion en livres sterling de dix mille cinq cent quatre-vingt dix-huit livres sterling et soixante-quinze pence (GBP 10.598,75), à un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) divisé en douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling et vingt pence chacune (GBP 1,20).

#### *Paiement*

Intervient ensuite aux présentes l'Associé Unique, pré-mentionné, ici représenté comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation de capital à hauteur de quatre mille quatre cent une livres sterling et vingt-cinq pence (GBP 4401,25). L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces. La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

Afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante: "Le capital social de la Société est fixé à quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling et vingt pence chacune (GBP 1,20) chacune"

Les autres paragraphes de l'article 5 demeurent inchangés et sont par conséquent refondus.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de changer le nom de la Société en "AOF 2 S.à r.l."

#### *Cinquième résolution*

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 1, paragraphe 2 des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La Société adopte la dénomination "AOF 2 S.à r.l."."

Les autres paragraphes de l'article 1 demeurent inchangés et sont par conséquent refondus.

#### *Sixième résolution*

Le siège social de la Société étant situé à Windhof, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 2 paragraphe 1 des Statuts de la Société afin de le lire comme suit:

"Le siège social est établi à Windhof. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus."

Les autres paragraphes de l'article 2 demeurent inchangés et sont par conséquent refondus.

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 2.000.

#### *Déclaration*

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: N. BONORA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57347. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174352/142.

(100201556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

#### **IF-online, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.073.

#### *Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 mai 2009*

- Monsieur Jean-Marie Schockmel, Monsieur Jean-Claude Lucius et Monsieur Lucien Komes sont reconduits dans leurs mandats d'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2011.

- Monsieur Lucien Komes est reconduit dans son mandat d'administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2011.

- Monsieur Daniel Fondu né le 16 juin 1.959 à Lobbes (Belgique), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2011 en remplacement de Monsieur Gérard Wagner.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour IF-Online S.A.

Interfiduciaire S.A.

Référence de publication: 2011013632/20.

(110016408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

**Carpathian Cable Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 107.814.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle le 29 décembre 2010*

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31/12/2010:

1. Monsieur Nicholas CAMPSIE, en tant que gérant de catégorie B de la Société;
2. Monsieur Pierre METZLER, en tant que gérant de catégorie A de la Société;

L'assemblée générale nomme Monsieur Michel BULACH, Avocat, né le 6 Avril 1974 à Metz, France, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg en tant que gérant de catégorie A en remplacement de Monsieur Georges GUDENBURG jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31.12.2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175277/18.

(100202254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

**Ambras Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 150.438.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) ANGLO SOUTH AMERICA LIMITED, registered with the Registry of the British Virgin Islands under number 303688, a company with registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mrs Chantal SALES, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on December 20, 2010.
- 2) ANGLO AMERICAN PLC, registered with the Companies House of England and Wales under number 3564138, a company with registered office at 20 Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, United Kingdom, here represented by Mrs Chantal SALES, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on December 20, 2010.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "AMBRAS HOLDINGS S.à r.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150 438, which transferred its registered office from Bermudas to Luxembourg, pursuant to a deed of the undersigned notary dated 18 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 246 of February 4, 2010.

The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary dated 11 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°716 of April 6, 2010.

The Shareholders declare that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting.

### Agenda

1. Registration of the share capital increase of 450.- USD and creation of 9 new shares of a par value of 50.- USD together with a share premium of 592.753.550 USD by way of several payments made by the Class A shareholder; and;
2. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

#### *First resolution*

By a resolution taken by the board of directors of the Company it was decided to increase the share capital of the Company by an amount of 450.-USD by the registration of payments done as follows:

1. 6,100,000.00 USD on 22 February 2010;
2. 5,000,000.00 USD on 3 March 2010;
3. 10,000,000.00 USD on 15 March 2010;
4. 25,000,000.00 USD on 15 April 2010;
5. 50,000,000.00 USD on 4 May 2010;
6. 25,000,000.00 USD on 2 June 2010;
7. 45,000,000.00 USD on 2 July 2010;
8. 198,154,000.00 USD on 15 July 2010;
9. 228,500,000.00 USD on 16 December 2010;

and to accept the payment of a share premium of 592,753,550.- USD.

The Shareholders, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of directors has accepted the subscription and payment by the Class A shareholder of the 9 new shares of a par value of USD 50.-, together with the payment of a share premium for a total amount of 592,753, 550, 00 USD.

Evidence of the payment has been given to the Shareholders

A copy of a bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at fifty-five thousand five hundred United States Dollars (55,500.-USD) as of today.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders decide to amend Article 6.1. of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 6.1.** The Company's issued capital is set at fifty-five thousand five hundred and nine US dollars (USD 55,500.-) represented by one thousand one hundred and nine (1,109) Repurchaseable Class A Ordinary Shares of a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each and one Repurchaseable Class B Ordinary Share of a par value of fifty US dollar (USD 50.-), all fully subscribed and entirely paid up."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ANGLO SOUTH AMERICA LIMITED, inscrite au Registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 303688, une société avec siège social à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Mme Chantal SALES, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 décembre 2010,

2) ANGLO AMERICAN PLC, inscrite au Compañie House of England and Wales sous le numéro 3564138, une société avec siège social à 20, Cariton House Terrace, Londres SW1Y 5AN, Royaume-Uni,

ici représentée par Mme Chantal SALES, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 décembre 2010.



Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante a demandé au notaire soussignée de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "AMBRAS HOLDINGS S.à r.l." (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.438, qui a transféré son siège social des Bermudes vers le Luxembourg, suivant un acte du notaire instrumentaire, en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le N°246 du 4 février 2010.

Les statuts ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire, en date du 11 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le N°716 du 6 avril 2010.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

#### *Ordre du jour*

1. Décision de confirmer l'augmentation du capital social à hauteur de USD 450.- et création de 9 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 50.-chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de 592.753.550.- USD par voie de différents paiements faits par l'Associé de classe A; et;

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Par une résolution prise par le conseil de gérance de la Société, il fut décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 450.-USD par la constatation de divers versements effectués comme suit:

1. 6.100.000,00 USD le 22 février 2010;
2. 5.000.000,00 USD le 3 mars 2010;
3. 10.000.000,00 USD le 15 mars 2010;
4. 25.000.000,00 USD le 15 avril 2010;
5. 50.000.000,00 USD le 4 mai 2010;
6. 25.000.000,00 USD le 2 juin 2010;
7. 45.000.000,00 USD le 2 juillet 2010;
8. 198.154.000,00 USD le 15 juillet 2010;

9. 228.500.000,00 USD le 16 décembre 2010; et d'accepter les versements d'une prime d'émission pour un montant de 592.753.550,00 USD.

Les Associés, prénommés, et représentés comme dit ci-avant, déclarent que le conseil de gérance a accepté la souscription et le paiement fait par l'Associé de Classe A pour l'émission et la libération de 9 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 50.-, ensemble avec une prime d'émission pour un montant total de 592.753.550,00 USD.

Une copie d'un extrait de compte démontrant les versements des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de cinquante-cinq mille cinq cents Dollars des Etats-Unis (55.500.-USD) à la date de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'Associé décide de modifier l'article 6.1. des statuts de la Société qui va avoir la teneur suivante dans la version française:

" **Art. 6.1.** La Société a un capital émis de cinquante-cinq mille cinq cents Dollars des Etats-Unis (USD 55.500.-) représenté par mille cent et neuf (1,109) Parts Sociales Ordinaires Rachetables de Classe A d'une valeur nominale de cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 50.-) chacune, et une (1) Part Sociale Ordinaire rachetable de Classe B d'une valeur nominale de cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 50.-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussignée, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Sales et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59645. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002933/144.

(110002470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

**Bayside Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.897.

I. Par résolutions signées en date du 24 décembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de classe A avec effet immédiat
2. acceptation de la démission de Franck Doineau, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de classe B avec effet immédiat
3. nomination de Russell Faulkner, avec adresse professionnelle au 25, St Georges Street, W1S 1FS Londres, Royaume-Uni, au mandat de Gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
4. nomination de Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

II. En date du 24 décembre 2010, l'associé unique Alter Domus (Belgium) Sprl, avec siège social au 43, rue Père Eudore Devroye, 1040 Bruxelles, Belgique, a cédé la totalité de ses 12,500 parts sociales à Bayside Finance LLC, avec siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle, Etats-Unis, qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013488/22.

(110015607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

**In Piu Broker Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.714.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and ten, on the twenty-second of December;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Emilio MIELE, company director, residing in Roma, Via dei Funari (Italy),

here represented by Mrs. Virginie LAMONARCA, employee, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, by virtue of a proxy given under private seal, said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing person, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That IN PIU BROKER LUX S.A., a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 110714 (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on September 7, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 146 of the 21<sup>st</sup> of January 2006;

2) That the appearing person, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");



- 3) That the Sole Shareholder declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process;
- 4) That the Sole Shareholder declares having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company;
- 5) That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company; and, in her capacity as liquidator, will have full powers to establish, sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;
- 6) That the Sole Shareholder declares to irrevocably settle any present or future liabilities of the dissolved Company;
- 7) That Sole Shareholder declares that he takes over all the assets of the Company and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 6 here before;
- 8) That Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company will be cancelled;
- 9) That full and entire discharge is granted to the members of the board of directors and to the statutory auditor for the performance of their assignment up to the date of the present dissolution of the Company.
- 10) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Monsieur Emilio MIELE, administrateur de société, demeurant à Rome, Via dei Funari (Italie),

ici représenté par Madame Virginie LAMONARCA, employée, demeurant professionnellement au L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

- 1) Que IN PIU BROKER LUX S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110714, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 146 du 21 janvier 2006.
- 2) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique").
- 3) Que l'Actionnaire Unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.
- 4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- 5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et, en sa qualité de liquidateur, aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.
- 7) Que l'Associée Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout passif existant de la Société conformément au point 6 ci-avant.
- 8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au jour de la présente dissolution de la Société.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du comparant, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. LAMONARCA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2010. LAC/2010/58524. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174611/96.

(100201918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

#### **Californian S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 21.256.

#### *Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration tenue en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010*

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Gilbert DIVINE, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, prenant effet en date du 30 novembre 2010.

Le Conseil d'Administration nomme provisoirement Mademoiselle Danielle SCHULLER, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg pour le remplacer.

La présente nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010175282/16.

(100202423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

---

#### **Consolidated Lamda Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 70.496.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 5 janvier 2010*

- L'Assemblée accepte la démission au 1<sup>er</sup> décembre 2009 de M. Apostolos TAMVAKAKIS de son poste d'Administrateur.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010175308/12.

(100202908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

---

**Bleisinger Regiebau GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-6630 Wasserbillig, 52, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 135.579.

Die Bleisinger Regiebau GmbH - Niederlassung Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nr. B 135.579, hat ihren Sitz nach L-6630 Wasserbillig, 52, Grand Rue, verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, den 28. Dezember 2010.

Klaus Bleisinger.

Référence de publication: 2011000022/11.

(100202220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**Global Group Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 70.627.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale tenue le 28 décembre 2010*

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 28 décembre 2010 que Monsieur Kemal AKYEL, résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 5 octobre 2010;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Global Group Financial Services (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011000060/15.

(100202225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**Geopark S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.  
R.C.S. Luxembourg B 126.694.

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GEOPARK S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 126.694, constituée suivant acte notarié en date du 29 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1121 du 11 juin 2007, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Schwartz, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social à L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.
2. Changement subséquent de l'article 1, alinéa 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Le siège social est établi à Strassen.»
3. Décharge du commissaire aux comptes.
4. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

## 5. Divers

Après en avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité et par votes séparés, sans abstentions, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège statutaire à L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide par conséquent de ce qui précède de modifier le deuxième alinéa du premier article des statuts qui aura la teneur suivante:

**Art. 1. Al 2.** «Le siège social est établi à Strassen.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes, Monsieur Henri Van Schingen et de lui donner décharge de l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer en tant que commissaire aux comptes pour une durée de six ans Monsieur Jean-Philippe Gachet, Gérant de sociétés, né le 2 août 1956 à Strasbourg, France, demeurant à L-1717 Luxembourg, 18, rue Mathias Hardt.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (900,- EUR).

DONT ACTE, date et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants et membres du bureau, ces derniers, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, Ch. SCHWARTZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56438. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174569/61.

(100201562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**M.V. Overseas Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 105.285.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 14 décembre 2010 que:

L'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société anonyme M.V. OVERSEAS HOLDING S.A. a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents de la société resteront déposés pendant cinq ans à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011000105/16.

(100202188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**KPMG Peat Marwick, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.470.

Par conventions du 22 février 2010, KPMG Lux S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 149133, avec siège à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, a exercé l'option d'achat sur 2.876 parts B accordée le 5 novembre 2009 par Karin RIEHL, réviseur d'entreprises, avec domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

A la suite de cette cession de parts, dûment acceptée par la société conformément à l'article 1690 du Code Civil, les 5.750 parts sociales (2.874 parts A et 2.876 parts B) sont détenues par KPMG LUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 149133, avec siège à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Carlo JENTGEN  
*Directeur Financier*

Référence de publication: 2011000091/17.

(100202261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**S.P.I. Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 94.493.

Il résulte qu'en date du 20 décembre 2010, les quatre administrateurs MANAGEMENT S.à r.l., DIRECTOR S.à r.l., Monsieur Marc VAN HOEK et Monsieur Domenico SCARFO ont démissionné de leur mandat avec effet immédiat.

Il résulte qu'en date du 20 décembre 2010 le commissaire aux comptes LUXFIDUCIA S.à r.l. a démissionné de son mandat avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2011000147/14.

(100202226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**Franze Capital (Luxembourg) S.A. société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 147.184.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,  
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,  
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,  
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,  
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: FRANZE CAPITAL (Luxembourg) S.A., Société de gestion de patrimoine familial  
Société anonyme  
Experta Luxembourg  
Société anonyme  
Caroline Felten / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011014398/23.

(110015241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

**Standard International Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 39.445.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., a société anonyme holding having its registered office at 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 39.445 and which has been incorporated pursuant to a notarial deed drawn up on 24 January 1992 by Maître Alex Weber, notary residing at Bascharage and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), dated 15 July 1992, number 306, page 14659 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a notarial deed drawn up by Maître Paul Bettingen on 6 February 2007, published in the Mémorial C dated 25 April 2007, number 705, page 33810.

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the "Meeting") elects as chairman Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The Company's shareholders present or represented (the "Shareholders") and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the Meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be annexed to this deed and will be registered with it.

II. It appears from the attendance list that one million eight hundred and forty four thousand one hundred and thirty three (1,844,133) class A shares and fifty thousand and three (50,003) class B shares, representing the entirety of the share capital of the Company, are represented at this Meeting.

III. All the Shareholders declare that they have been informed in advance on the agenda of the Meeting and have waived all the convening requirements and formalities. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda.

IV. The agenda of the Meeting is the following:

*Agenda*

1. To amend the corporate object clause of the Company (to remove the reference to the 1929 holding company regime) with effect as of 31 December 2010 and therefore to amend article 3 of the Articles, which shall be read hence as follows:

" **Art. 3. The objects of the Company are:** participation in any form whatever, in any Luxembourg and foreign undertakings; the acquisition of any securities and rights; by way of participation, contribution, subscription, firm or optional drawing, by purchase and by any other manner and inter alia the acquisition of patents and licenses, their management and use, together with any operations connected directly or indirectly with its objects, namely borrowing with or without guarantee and in any currencies, by means of the issue of debentures or any other means, to lend money to any companies of the group to which it belongs without necessarily having a direct participation in these companies."

2. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were passed by the Meeting:

*Sole resolution*

The Shareholders resolve to amend the corporate object clause of the Company (to remove the reference to the 1929 holding company regime) with effect as of 31 December 2010 and therefore to amend article 3 of the Articles, which shall be read hence as follows:

" **Art. 3. The objects of the Company are:** participation in any form whatever, in any Luxembourg and foreign undertakings; the acquisition of any securities and rights; by way of participation, contribution, subscription, firm or optional drawing, by purchase and by any other manner and inter alia the acquisition of patents and licenses, their management and use, together with any operations connected directly or indirectly with its objects, namely borrowing with or without guarantee and in any currencies, by means of the issue of debentures or any other means, to lend money to any companies of the group to which it belongs without necessarily having a direct participation in these companies."



### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1, 000.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.445 et qui a été constituée par un acte notarié reçu par Maître Alex Weber, notaire résidant à Bascharage le 24 janvier 1992 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial C") daté du 15 juillet 1992, numéro 306, page 14659 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par Maître Paul Bettingen le 6 février 2007, publié au Mémorial C daté du 25 avril 2007, numéro 705, page 33810.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'"Assemblée") élit Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, en tant que président.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Le bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le président déclare et requiert le notaire de déclarer que:

I. Les actionnaires de la Société présents ou représentés (les "Actionnaires") et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par les Actionnaires ou leurs mandataires, par le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ensemble avec les formulaires de procuration, signés ne varietur resteront annexés au présent acte et seront enregistrés avec cet acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les un million huit cent quarante-quatre mille cent trente-trois (1.844.133) actions de catégorie A et les cinquante mille trois (50.003) actions de catégorie B représentant la totalité du capital social de la Société sont représentés à la présente Assemblée.

III. Tous les Actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'Assemblée et avoir renoncé aux exigences et formalités de convocation. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

(1) Décision de modifier la clause d'objet social de la Société (afin de supprimer la référence au régime de société holding de 1929) avec effet au 31 décembre 2010 et de modifier en conséquence l'article 3 des Statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. La société a pour objet:** la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, notamment en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies par la voie d'émission d'obligations ou toute autre voie et en accordant des prêts à toute société du groupe auquel elle appartient, sans nécessairement avoir une participation directe dans ces sociétés».

(2) Divers.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'Assemblée:

*Première résolution*

Les Actionnaires décident de modifier la clause d'objet social de la Société (afin de supprimer la référence au régime de société holding de 1929) avec effet au 31 décembre 2010 et de modifier en conséquence l'article 3 des Statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet:

la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, notamment en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies par la voie d'émission d'obligations ou toute autre voie et en accordant des prêts à toute société du groupe auquel elle appartient, sans nécessairement avoir une participation directe dans ces sociétés».

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille euros (EUR 1.000,-) .

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Actionnaires Comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Ce document ayant été lu aux parties comparantes, qui sont connues par le notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, lesdites parties comparantes ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. Thill, S. Dupont, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2010. LAC/2010/57732. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000534/138.

(100203679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Aisance S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 29.406.

Le siège de la société AISANCE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois sise au 3A, rue Guillaume Kroll à L - 1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B29.406, a été dénoncé avec effet au 23 décembre 2010 par son agent domiciliaire.

La convention de domiciliation conclue le 02 novembre 1993 entre PADDOCK S.A. et AISANCE S.A. a été résiliée avec effet au 23 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paddock S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011000954/14.

(100202227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Farmipart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 44.359.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes: Guy BAUMANN, Administrateur de la société,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société, est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010. Concernant l'administrateur Monsieur Jean BODONI, veuillez noter que son adresse professionnelle est située au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: FARMIPART S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Caroline Felten / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011014399/20.

(110015179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

---

**Elsiema S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Elsiema Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.388.

L'an deux mille dix, le deux décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «ELSIEMA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 21.388, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 9 mars 1984, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 91 du 3 avril 1984, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 25 juillet 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 94 du 17 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Kevin DE WILDE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Aurélien GARCIE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Olga MILYUTINA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les VINGT MILLE (20.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Adoption du statut de société de gestion de patrimoine familial, changement de la dénomination de la Société de «ELSIEMA HOLDING S.A.» en «ELSIEMA S.A., SPF» et modification subséquente du premier paragraphe de l'article premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme gouvernée par les Lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la loi du 11 mai 2007 relative aux «Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial» («loi relative aux SPF»), et par les présents statuts dont la dénomination est: «ELSIEMA S.A., SPF.»

2. Modification de l'objet social et de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e)

tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

3. Ajout à l'article 3 d'un paragraphe ayant la teneur suivante:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres»

4. Introduction d'un nouveau capital autorisé à concurrence de sept cent mille (700.000,-) euros (EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille (500.000,-) euros (EUR) à un million deux cent mille (1.200.000,-) d'euros (EUR), par l'émission de vingt-huit mille (28.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existante et modification subséquente de l'article 3 des statuts;

5. Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé;

6. Suppression du 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 6 des statuts;

7. Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi relative aux SPF trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

8. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'adopter le statut de société de gestion de patrimoine familial, de changer la dénomination de la Société de «ELSIEMA HOLDING S.A.» en «ELSIEMA S.A., SPF» et de modifier le premier paragraphe de l'article premier des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme gouvernée par les Lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la loi du 11 mai 2007 relative aux «Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial» («loi relative aux SPF»), et par les présents statuts dont la dénomination est:

«ELSIEMA S.A., SPF.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts quant à l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter le paragraphe ayant la teneur suivante in fine de l'article 3 des statuts:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale, sur vue du rapport du Conseil d'Administration conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide d'introduire un nouveau capital autorisé à concurrence de SEPT CENT MILLE EUROS (EUR 700.000,-) pour porter le capital social de son montant actuel de CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) à UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 1.200.000,-) par l'émission de VINGT-HUIT MILLE (28.000) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre des emprunts obligataires convertibles et à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

L'article trois des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) représenté par VINGT MILLE (20.000) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de SEPT CENT MILLE EUROS (EUR 700.000,-), pour le porter de son montant actuel de CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) à UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 1.200.000,-), le cas échéant par l'émission de VINGT-HUIT MILLE (28.000) actions de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existants.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation donnée le 2 décembre 2010 doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 6 des statuts.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi relative aux SPF trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: K. DE WILDE, A. GARCIE, O. MILYUTINA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55794. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002403/169.

(110001898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

### **FDV Venture, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.049.

Mention rectificative de la note 5 suivant publication du 17 janvier 2011 sous numéro L110009970.04 des comptes annuels au 31 août 2010 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FDV Venture*

Signature

Référence de publication: 2011014508/12.

(110016363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

### **ACV COMM' Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.490.

### DISSOLUTION

#### *Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 28 décembre 2010, numéro 2010/3051 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 10 janvier 2011, relation: CAP/2011/135 de la société à responsabilité limitée "ACV COMM' SARL", avec siège social à L-3835 Schifflange, 39, rue d'Esch, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 136 490, constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 5 février 2008, publié au Mémorial C, numéro 705 du 21 mars 2008, ce qui suit:

- la seule associée, Madame Virginie MERTZ a déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 30 décembre 2010,

- la société dissoute n'a plus d'activités.

- l'associée a déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'elle assume tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-3835 Schifflange, 39, rue d'Esch.

Bascharage, le 24 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

*Le notaire*

Référence de publication: 2011014455/26.

(110016208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---



**Kannerspill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 34, rue Notre-Dame.  
R.C.S. Luxembourg B 157.793.

---

**STATUTS**

L'an deux mille dix,

le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société «TLVPAP SA », une société anonyme soumise au droit luxembourgeoise, établie et ayant son siège social au 4, rue Pierre de Coubertin, L-1358 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.180,

ici représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 20 décembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur » par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet principal le négoce, l'importation sous toutes ses formes de tout article et accessoire concernant l'équipement de la personne et de la maison et toute activité similaire ou connexe.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «KANNERSPILL S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, la société «TLVPAP SA», prénommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve

dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre V. - Dispositions générales

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2010.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cents euros.

### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 34, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Pascal EINHORN, gérant, né à Thionville (France), le 2 octobre 1976, demeurant au 43, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

- 3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16863. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011002483/136.

(110001895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

### **Fineural International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 104.959.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,  
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,  
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,  
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

*Pour: FINEURAL INTERNATIONAL S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Caroline Felten / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011014403/20.

(110015206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

---

**P.R.C.C. LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 119.535.

Aux Actionnaires de la Société

Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre démission de notre fonction de commissaire aux comptes au sein de votre société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

H.R.T. REVISION S.A.

Dominique RANSQUIN

Référence de publication: 2011013405/14.

(110014858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

---

**Archer Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 124.711.

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance prise en date du 04 novembre 2010 que le siège social de la société est transféré au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011013483/13.

(110016177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

**Panford Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 95.105.

La Société a récemment changé d'adresse comme suit:

21, Allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Luxembourg

vers le

46a, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011013408/19.

(110014825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

---

**3 MA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 157.853.

STATUTS

L'an deux mille dix.

Le vingt-quatre novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Marie-Christine MARIANI, commerçante, née le 6 janvier 1971 à Ougrée (Belgique), demeurant à L-3432 Dudelange, 22, rue du Docteur Orphée Bernard,

ici représentée par Monsieur Jean-Philippe MERSY, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de 3 MA (ci-après la "Société"), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

La Société peut également acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 1.550.000,-(un million cinq cent cinquante mille euros) représenté par 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,-(mille euros) chacune.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un actionnaire réunit toutes les actions entre ses seules mains, la Société est une société anonyme unipersonnelle au sens de la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne (SE), la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle.

Lorsque la Société ne comporte qu'une seule personne, celle-ci est dénommée "associé unique". La Société peut avoir un associé unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre dénommé administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Président et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre, ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou à leur défaut, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent et les décisions y sont valablement et régulièrement prises à la majorité simple des voix exprimées.

Lorsque le Conseil d'Administration est limité à un Administrateur Unique, cet article n'est pas d'application. Toutes les décisions prises par l'Administrateur Unique seront retranscrites dans un procès-verbal signé par l'Administrateur Unique.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle

d'un administrateur-délégué ou par la signature de l'administrateur unique, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont valablement introduites au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son Président, d'un administrateur délégué à ces fins ou de l'administrateur unique.

### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'Assemblée Générale Annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.



Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments respectifs.

### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire à l'entière du capital de la Société, c'est-à-dire 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,-(mille euros) chacune.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de EUR 1.550.000,-(un million cinq cent cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ deux mille trois cents euros.

#### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, dûment représentée, détenant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

##### *Deuxième résolution*

Madame Marie-Christine MARIANI, commerçante, née le 6 janvier 1971 à Ougrée (Belgique), demeurant à L-3432 Dudelange, 22, rue du Docteur Orphée Bernard, est nommée administrateur unique. Elle a le pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

##### *Troisième résolution*

La société à responsabilité limitée SWL S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faiencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 85782, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

##### *Quatrième résolution*

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'assemblée générale ordinaire statutaire de 2016.

##### *Cinquième résolution*

Le siège social de la Société est établi à L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean-Philippe MERSY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 novembre 2010. Relation GRE/2010/4203. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003488/161.

(110002842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**Primagest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 88.411.

Aux Actionnaires de la Société

Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre démission de notre fonction de commissaire aux comptes au sein de votre société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

AACO S. à r.l.

Dominique RANSQUIN

Référence de publication: 2011013412/14.

(110014850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

**Capital Investors S.A., SPF, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 139.463.

La société Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.

66, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>

L-2210 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67 480

Ici représentée par Monsieur Cornet Jean (p/o Madame LERBS Kahrien)

Dénonce le siège social de

La société CAPITAL INVESTORS S.A., SPF

66, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>

L-2210 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139 463

Avec date d'effet le 07 mai 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.

M. Cornet Jean

P/o Mme LERBS Kahrien

Référence de publication: 2011013522/21.

(110016168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

**Ernst & Young Business Advisory Services, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.074.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2011016725/12.

(110019427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2011.

**WM Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 651.837,50.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.441.

In the year two thousand and ten, on the 18th day of November.

Before us, Maître Jacques DELVAUX, notary, residing in Luxembourg,

who will be the depositary of the present deed;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of WM INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 129.441, incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 29 May 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations on 13 August 2007, number 1751, page 82 115 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 27 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1551 of 12 August 2009, page 74439.

The General Meeting was opened by Mrs Caroline RONFORT, employee, residing in Luxembourg, the chairman, who appointed as secretary Mr Gianpiero SADDI, employee, residing in Luxembourg.

The General Meeting elected as scrutineer Mrs Caroline RONFORT, prenamed, (the "Bureau").

The Bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the General Meeting is worded as follows:

#### *Agenda*

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 2,387.50, in order to bring it from its current amount of USD 654,225 to an amount of USD 651,837.50, through the cancellation of a total of 238,750 shares, being 47,750 class A shares, 47,750 class B shares, 47,750 class C shares, 47,750 class D shares, and 47,750 class E shares of USD 0.01 (zero point zero one United States Dollars) each, which have been repurchased by the Company;

2. Subsequent amendment of Article 7.1 of the Articles of the Company ("Subscribed and authorised share capital").

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, 98.99 % of the shares in circulation and having voting rights are present or represented at the present General Meeting, so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. The shareholders have been duly convened by way of convening notices sent by registered mail on 2, November, 2010.

V. The Chairwoman declares that the present decrease of capital by way of cancellation of a certain number of shares in each class is done in conformity with the rules of equal treatment of all the existing shareholders of the company, as all the shares to be cancelled through the reduction of capital are all held actually by the company as repurchased shares.

After the foregoing has been approved, the General Meeting takes unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The General Meeting RESOLVES to reduce the share capital of the Company by an amount of two thousand three hundred and eighty seven United States Dollars and fifty cents (USD 2,387.50), in order to bring it from its current amount of six hundred and fifty four thousand two hundred and twenty five United States Dollars (USD 654,225.-) to an amount of six hundred and fifty one thousand eight hundred and thirty seven United States Dollars and fifty cents (USD 651,837.50), through the cancellation of a total of 238,750 shares, being 47,750 class A shares, 47,750 class B shares, 47,750 class C shares, 47,750 class D shares, and 47,750 class E shares of USD0.01 (zero point zero one United States Dollars) each, which have been repurchased by the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the meeting resolves to amend Article 7.1 of the Articles of the Company ("Subscribed and authorised share capital"), which shall now read as follows:

" **Art. 7.1 Subscribed and authorised share capital.** The Company's corporate capital is fixed at six hundred and fifty one thousand eight hundred and thirty seven United States Dollars and fifty cents (USD 651,837.50), divided into sixty-five million one hundred eighty-three thousand seven hundred and fifty Shares (65,183,750) as follows:

CLASS OF SHARES	NUMBER OF SHARES
Class A Shares . . . . .	13,036,742
Class B Shares . . . . .	13,036,742
Class C Shares . . . . .	13,036,742
Class D Shares . . . . .	13,036,742
Class E Shares . . . . .	13,036,782
TOTAL . . . . .	<u>65,183,750</u>

All with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) per Share, being fully subscribed and entirely paid up.”

There being no further business, the General Meeting is closed.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1.200.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix le dix-huit Novembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à de Luxembourg, qui sera le dépositaire du présent acte;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée Générale») de WM INVESTMENTS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.441, constituée par acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 mai 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1751 du 13 août 2007, page 82.115 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés suivant un acte notarié de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, du 27 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1551 du 12 août 2009, page 74439;

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Mme Caroline RONFORT, employée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, employé, demeurant à Luxembourg,

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Mme Caroline RONFORT, précitée (le «Bureau»).

Le Bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour

1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 2.387,50 pour le réduire de son montant actuel de USD 654.225 à un montant de USD 651.837,50 par l'annulation d'un total de 238.750 parts sociales, soit 47.750 parts sociales de classe A, 47.750 parts sociales de classe B, 47.750 parts sociales de classe C, 47.750 parts sociales de classe D, et 47.750 parts sociales de classe E, chacune d'une valeur nominale de USD 0,01 (zéro virgule zéro un dollar américaine), qui ont été rachetées par la Société;

2) Modification subséquente de l'article 7.1 des Statuts de la Société («Capital souscrit et libéré»);

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des associés représentés.

III. Au vu de la prédite liste de la présence, 98.99% des parts sociales en émission et ayant droit de vote sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale, dès lors l'Assemblée Générale peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que les associés ont été dûment convoqués par lettre recommandée envoyées le 2 Novembre 2010.

V. La présidente déclare que la présente réduction de capital par annulation d'un certain nombre de parts sociales de chaque catégorie se fait en conformité avec la règle du traitement égalitaire entre tous les associés, car toutes les parts sociales à annuler suite à la réduction de capital, sont détenues actuellement par la société comme parts sociales rachetées.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée Générale, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux mille trois cent quatre-vingt sept Dollars Américains et cinquante cens (USD 2.387,50) pour le réduire de son montant actuel de six cent cinquante quatre mille deux cent vingt cinq Dollars Américains (USD 654.225,-) à un montant de six cent cinquante un mille huit cent trente sept Dollars Américains et cinquante cents (USD 651.837,50) par l'annulation d'un total de 238.750 parts sociales, soit 47.750 parts sociales de classe A, 47.750 parts sociales de classe B, 47.750 parts sociales de classe C,

47.750 parts sociales de classe D, et 47.750 parts sociales de classe E, chacune d'une valeur nominale de USD 0,01 (zéro virgule zéro un dollar américaine), qui ont été rachetées par la Société;

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 7.1 – Capital Souscrit et Libéré des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivant:

**“ 7.1. Capital Souscrit et Libéré.**

**Art. 7.1.** Capital souscrit et libéré. Le capital social de la société est fixé à six cent cinquante-un mille huit cent trente sept Dollars Américains et cinquante cents (USD 651.837,50) représenté par soixante-cinq millions cent quatre-vingt-trois mille sept cent cinquante (65.183.750) parts sociales réparties comme suit:

Classe des parts	Nombre de parts
Classe A . . . . .	13.036.742
Classe B . . . . .	13.036.742
Classe C . . . . .	13.036.742
Classe D . . . . .	13.036.742
Classe E . . . . .	<u>13.036.782</u>
TOTAL . . . . .	65.183.750

Toutes ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar américain (USD 0,01) et intégralement souscrites et libérées."

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présente acte est évalué à environ EUR 1.200..

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ont été lu aux comparants, tous étant connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et lieux de résidence, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. RONFORT, G. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 24 novembre 2010, LAC/2010/52040: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003971/153.

(110003341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

**Bishops Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.764.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique de la Société datées du 29 décembre 2010, que la date de clôture du premier exercice social de la Société sera le 31 décembre 2011, et non le 31 décembre 2010, comme indiqué dans les dispositions transitoires de l'acte de constitution de la Société daté du 28 septembre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCÈRE

Bishops Square S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011013498/15.

(110016012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

**Regina Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.638.

La Société a récemment changé d'adresse comme suit:

21, Allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Luxembourg

vers le

46a, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011013413/19.

(110014829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

---

**Immo Concept Espace Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8189 Kopstal, 15, rue de Saeul.

R.C.S. Luxembourg B 157.895.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société CONCEPT ESPACE S.à r.l., ayant son siège social à L-8189 Kopstal, 15, rue de Saeul, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 16.979,

ici représentée par Sandra Pereira, demeurant professionnellement à L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer, comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «IMMO CONCEPT ESPACE SARL».

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Kopstal.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière de promotion et de gérance d'immeubles, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières.

Elle pourra effectuer les travaux de rénovation et de parachèvement ainsi que l'achat et la vente de matériel de construction.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société a pour objet l'exécution de tous mandats se rattachant directement ou indirectement à l'exercice des professions de comptable, de tous travaux fiduciaires, de commissaire aux comptes, de conseil économique et fiscal, de travaux administratifs, de constitution ainsi que toutes activités et opérations permettant le développement de l'entreprise ou qui le favorisent.



La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune.

**Art. 6.** Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 10.** L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille dix.

**Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

1. Concept Espace S.à r.l. . . . .	100
Total des parts sociales: . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

#### *Frais*

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.200.-

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Daniel BECKER, né le 23 juillet 1962 à Luxembourg, demeurant à L-8189 Kopstal, 15, rue de Saeul.

Il a tous les pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

- L'adresse du siège de la société est fixée à L-8189 Kopstal, 15, rue de Saeul.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. PEREIRA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60257. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003811/104.

(110003915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

---

**Parcoy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.436.

La Société a récemment changé d'adresse comme suit:

21, Allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Luxembourg

vers le

46a, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Parcoy Holdings S.à r.l.

Represented by Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011014598/20.

(110015745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

**Bersy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 55.219.

Par résolutions signées en date du 20 décembre 2010, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Marie-Laurence Lambert avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'administrateur avec effet au 20 décembre 2010

2. cooptation de Annie Frénot avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur avec effet au 20 décembre 2010 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013502/15.

(110015877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

**Hydraulique Service S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 18, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 90.701.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011017889/9.

(110019858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2011.

**BOA Advisory S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie.  
R.C.S. Luxembourg B 133.782.

Messieurs les actionnaires de la société

Par la présente, je vous informe de ma démission avec effet immédiat du poste d'administrateur et d'administrateur délégué de votre société BOA ADVISORY S.A.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Jeannot DIDERRICH.

Référence de publication: 2011013507/11.

(110015642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

**Evanio Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Evanio Holdings S.A.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 66.289.

In the year two thousand and ten, on the tenth of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of EVANIO HOLDINGS S.A., société anonyme holding, having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg section B number 66.289, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on August 27, 1998, published in the Mémorial, Recueil C number 857 of November 26, 1998. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on December 29, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 613 of April 14, 2007.

The meeting elected Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, as chairman of the meeting.

The chairman appointed as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting nominated as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, shares are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

- To change the corporate object of the company and to amend in consequence article 4 of the articles of incorporation in order to adopt the status of "Société de Gestion de Patrimoine Familial" ("SPF") further tot the abolishment of the Holding 1929 tax regime.

- Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution:*

The general meeting decides to change the corporate object of the company and to amend in consequence article 4 of the articles of incorporation in order to adopt the status of "Société de Gestion de Patrimoine Familial" ("SPF") further tot the abolishment of the Holding 1929 tax regime, as follows:

"The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, as defined in Article 2 of the Law of May 11, 2007 concerning "Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial"(Family wealth management company)"."

### Second resolution

Consequently, the Meeting decides to amend the name of the company into EVANIO HOLDINGS S.A. SPF, and to amend article one of the articles of incorporation so as to read as follows:

"There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (hereafter the "Law on Commercial Companies"), by the law of 11 May 2007 concerning "Société de Gestion de Patrimoine Familial" (Family wealth management company) (hereafter the "SPF Law") and by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

The Company will exist under the name of "EVANIO HOLDINGS S.A. SPF".

The meeting decides to add a paragraph to article 5 of the articles of incorporation which will read as follows:

"The shares may only be held by qualifying investors as defined in article 3 of the SPF Law.»

The meeting decided to amend article 17 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the Law on Commercial Companies, as amended, and the SPF Law".

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "EVANIO HOLDINGS S.A.», ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, RCS Luxembourg B 66.289, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 27 août 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 857 du 26 novembre 1998, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 613 du 14 avril 2007.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

- Changer l'objet social de la société et modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour adopter le statut d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial («SPF») vu l'abolition du régime fiscal de la Holding 1929.

- Divers.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour adopter le statut d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial («SPF») vu l'abolition du régime fiscal de la Holding 1929, comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

*Deuxième résolution*

En conséquence, l'assemblée décide de changer la dénomination de la société en EVANIO HOLDINGS S.A. SPF et de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de «EVANIO HOLDINGS S.A. SPF»

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa à l'article 5 des statuts libellé comme suit:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.»

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57111. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002417/123.

(110002212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**BOA Advisory S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Académie.

R.C.S. Luxembourg B 133.782.

Messieurs les actionnaires de la société

Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL (anciennement KARTHEISER MANAGEMENT SARL), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 33849, vous informe de sa démission avec effet immédiat du poste de commissaire aux comptes de votre société BOA ADVISORY S.A.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL

Référence de publication: 2011013508/13.

(110016218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

**REPI Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 137.578.

—  
AUSZUG

Aus einem Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft REPI Holding S.à r.l., mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 137.578, vom 28. Dezember 2010, geht hervor dass:

- Herr Andreas HEYER, mit sofortiger Wirkung, als Geschäftsführer der Gesellschaft, abberufen wurde,
  - Herr Peter BOLLMANN, Geschäftsführer, wohnhaft in D-44789 Bochum, 40, Querenburger Straße, mit sofortiger Wirkung, zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer ernannt wurde.
- Echternach, den 26. Januar 2011.

Référence de publication: 2011013741/15.

(110015921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

**CapMan Mezzanine V Manager S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 160.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 155.571.

—  
Suite au conseil de gérance tenu en date du 29 décembre 2010, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013515/13.

(110015608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

**Evanio Investments Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Evanio Investments Holding S.A.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.949.

—  
In the year two thousand and ten, on the

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of EVANIO INVESTMENT HOLDING S.A., société anonyme holding, having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg section B number 67.949, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on December 16, 1998, published in the Mémorial, Recueil C number 199 of March 24, 1999. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on December 29, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 625 of April 17, 2007.

The meeting elected Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, as chairman of the meeting.

The chairman appointed as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting nominated as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, shares are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

- To change the corporate object of the company and to amend in consequence article 4 of the articles of incorporation in order to adopt the status of "Société de Gestion de Patrimoine Familial" ("SPF") further tot the abolishment of the Holding 1929 tax regime.

- Miscellaneous.



After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution:*

The general meeting decides to change the corporate object of the company and to amend in consequence article 4 of the articles of incorporation in order to adopt the status of "Société de Gestion de Patrimoine Familial" ("SPF") further to the abolishment of the Holding 1929 tax regime, as follows:

"The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, as defined in Article 2 of the Law of May 11, 2007 concerning "Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial" (Family wealth management company)".

*Second resolution*

Consequently, the Meeting decides to amend the name of the company into EVANIO INVESTMENTS HOLDING S.A. SPF, and to amend article one of the articles of incorporation so as to read as follows:

"There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (hereafter the "Law on Commercial Companies"), by the law of 11 May 2007 concerning "Société de Gestion de Patrimoine Familial" (Family wealth management company) (hereafter the "SPF Law") and by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

The Company will exist under the name of "EVANIO INVESTMENTS HOLDING S.A. SPF".

The meeting decides to add a paragraph to article 5 of the articles of incorporation which will read as follows:

"The shares may only be held by qualifying investors as defined in article 3 of the SPF Law.»

The meeting decided to amend article 17 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the Law on Commercial Companies, as amended, and the SPF Law".

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dixième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "EVANIO INVESTMENTS HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, RCS Luxembourg B 67.949, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 199 du 24 mars 1999, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 625 du 17 avril 2007.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:



*Ordre du jour*

- Changer l'objet social de la société et modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour adopter d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial («SPF») l'abolition du régime fiscal de la Holding 1929.

- Divers.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour adopter le statut d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial («SPF») vu l'abolition du régime fiscal de la Holding 1929, comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

*Deuxième résolution*

En conséquence, l'assemblée décide de changer la dénomination de la société en EVANIO INVESTMENTS HOLDING S.A. SPF et de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante: «Il existe une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»). La Société existe sous la dénomination de «EVANIO INVESTMENTS HOLDING S.A. SPF»

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa à l'article 5 des statuts libellé comme suit:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.»

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57112. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002418/123.

(110002347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

**Carai & Fissa Corporate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 137.535.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 26 janvier 2011*

Il résulte de l'AGE tenue ce 26 janvier 2011 que l'adresse du siège social est modifiée comme suit:

Transfert vers: CARAI & FISSA CORPORATE S.A.

14 Route de Bigonville

L- 8832 ROMBACH

CARAI & FISSA CORPORATE S.A.

Référence de publication: 2011013523/13.

(110016318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

**GP Worldwide Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 711.800,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 99.512.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un certificat délivré le 5 janvier 2011, que GP Holding L.P., un limited partnership de droit des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermudes, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 38566, seul et unique associé de la Société, a changé de nom, et se nomme depuis lors CAPAG Foreign Holdings LP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 janvier 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011013597/21.

(110016004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

**Espasande SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Espasande Holding).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 110.057.

—  
In the year two thousand and ten, on the second December.

Before US Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the société anonyme, Espasande Holding, established and having its registered office at L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, listed with the Luxembourg Trade and Company Register with the number B 110.057, incorporated by a deed received by Maître Paul DECKER, notary residing then in Luxembourg-Eich, on July 27<sup>th</sup>, 2005, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1463 of December 28<sup>th</sup>, 2005.

The meeting was opened at 9.00 a.m. and was presided by Ms Nadine GLOESENER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Ms Diana HOFFMANN, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Paul WEILER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the company from "Espasande Holding" into "Espasande SPF S.A." and amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation;

2. Change from a holding company to a "société anonyme de gestion de patrimoine familial" and subsequent amendment of Article 3 of the articles of association;

3. Change of Article 21 of the articles of association;

4. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which were all adopted by unanimous vote.

*First resolution*

The general meeting decides to change the name of the company from "Espasande Holding" into "Espasande SPF S.A.", so that Article 1 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

« **Art. 1.** There exists a "société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme " under the name of Espasande SPF S.A.».

*Second resolution*

The general meeting resolved to change the company's current status of holding 1929 to that of a "société de gestion de patrimoine familial" with maintenance of the form of a "société anonyme" and therefore Article 3 of the Articles of Incorporation was amended and will henceforth have the following wording:"

**Art. 3.** The object of the Company is to acquire, hold, manage and create all financial assets in the widest sense but within the limits of the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial. The Company can also, whilst complying with the provisions of the same law, take holdings in any form whatsoever in any Luxembourg or foreign companies and commercial, industrial, financial or other entities, and acquire any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner.

It can also grant advances and issue guarantees, particularly to the benefit of companies and entities in which it has an interest, provide support, financial assistance, loans, advances or guarantees, and it can borrow, including by means of bond issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity, and it can perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object and which are permitted by and within the limits laid down by the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial."

*Third resolution*

The general meeting decides to change Article 21 of Incorporation and will henceforth have the following wording:

“ **Art. 21.** The amended laws of August 10, 1915 on commercial companies and of May 11, 2007 on Société de gestion de patrimoine familial (SPF) shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.”

*Declaration*

The meeting declares in the name and on behalf of the beneficial owner that the company's assets do not originate from any activities constituting an infraction under articles 506-1 of the Criminal Code or article 8-1 of the law of 19<sup>th</sup> February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (money laundering) or an act of terrorism as defined in article 135-5 of the Criminal Code (financing of terrorism).

There being no further business the meeting was closed at 9.15 a.m..

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand and hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above members of office, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of office, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le deux décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme Espasande Holding, établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.110.057, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 27 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1463 du 28 décembre 2005.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 09.00 heures sous la présidence de Madame Nadine GLOESENER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Madame Diana HOFFMANN, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société de «Espasande Holding» en «Espasande SPF S.A.» et modification de l'article 1 des statuts;

2. Transformation de la société holding en une société anonyme de gestion de patrimoine familial et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société;

3. Modification de l'article 21 des statuts;

4. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

La présidente soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de «Espasande Holding» en «Espasande SPF S.A.» et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts dont la teneur sera désormais la suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme sous la dénomination de Espasande SPF S.A.».

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel d'une société holding 1929 en société de gestion de patrimoine familial avec maintien de la forme de société anonyme et en conséquence l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 21 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 21.** Les lois modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 11 mai 2007 sur les Société de gestion de patrimoine familial (SPF) trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### *Déclaration*

L'assemblée déclare au nom et pour compte du bénéficiaire réel que l'avoir social de la société à transformer ne constitue pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.15 heures.

*Evaluation.*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ mille et cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état civil et domicile, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. WEILER, N. GLOESENER, R. WEBER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54740. Reçu 75.-€ ( soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2011001714/153.

(11000980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

---

**Lettres S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 19.559.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 31 décembre 2010 que

1. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.
2. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 12, avenue de la Porte-Neuve, L - 2227 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2011013669/17.

(110016360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

**Luxury Fine Food Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.222.

Il a été décidé par les gérants de transférer le siège social de la Société du 17, rue des Jardiniers L-1835 Luxembourg au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg et ce avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait, l'adresse professionnelle de l'associé unique ainsi que celle des gérants change également et est désormais située au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, et ce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXURY FINE FOOD HOLDING S.à r.l.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011013676/17.

(110016130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

**Hemmaro Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 93.386.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Peter KÄHÄRI, company director, residing in SE-114 32 Stockholm, 13, Engelbrektsgatan (the "Principal"), here represented by Mrs Martine KAPP, employee, residing professionally in Luxembourg (the "Proxy"),

by virtue of a proxy under private seal given on December 2<sup>nd</sup>, 2010,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. HEMMARO HOLDINGS SARL (the "Company"), having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, under number B 93386, has been incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on April 29<sup>th</sup>, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 574 on May 26<sup>th</sup>, 2003.

II. The subscribed capital of the Company is presently twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal gives discharge to the managers of the Company for their mandates up to this date;

VII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed;

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer and the proxyholder may proceed to the cancellation of the company's shares register.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Peter KÄHÄRI, directeur de société, demeurant à SE-114 32 Stockholm, 13, Engelbrektsgatan (le «Mandant»),

ici représentée par Madame Martine KAPP, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Mandatitaire»),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 2 décembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. HEMMARO HOLDINGS SARL (la «Société»), ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 93386 a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 574 du 26 mai 2003..

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer et le mandataire pourra procéder à l'annulation du registre des associés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une traduction en langue française et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. KAPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2010. LAC/2010/57659. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d., (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174592/79.

(100201711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

### **Macquarie Autoroutes de France 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 138.849.

—  
Lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 11 janvier 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Andrew Hunter, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, de son mandat d'administrateur de catégorie B avec effet au 9 décembre 2010

2. nomination de Stephen John Murphy, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, au mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013678/17.

(110015879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

### **Genescor Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.553.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2011.

Référence de publication: 2011018309/10.

(110021533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---



**Socolaur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 116.669.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 janvier 2011*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire où tous les actionnaires sont présents:

1. La démission de M Yasuhiko ISHIHARA de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

2. La nomination de M André Colmant domicilié rue des Calvaires 40 à B-6780 Wolkrange au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué. Son mandat prendra fin à la date de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Les décisions ont été prises à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 12 janvier 2011.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011013767/18.

(110016181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

**Socolaur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 116.669.

—  
*Extrait de la décision prise par le Conseil d'administration qui s'est tenu en date du 25 janvier 2011*

Le Conseil d'Administration de Socolaur SA a acté ce jour le changement d'adresse de M André Marc Colmant, né le 27.08.1985 à Mont-Saint-Martin (F), administrateur de la société Socolaur SA.

Ancienne adresse:

Rue des Calvaires 40 à B-6780 Wolkrange.

Nouvelle adresse:

Route de Longwy 42 à L-4830 Rodange.

Pétange, le 25 janvier 2011.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011013768/17.

(110016181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

**Twinfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 116.798.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 janvier 2011*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011013782/18.

(110016366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

**The Creative Logic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 97.661.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 janvier 2011 que:

- M. Albert AFLALO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 19 décembre 2010.

- A été élue aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

\* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de société, née le 14/01/1951 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011013789/16.

(110015630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

**Triul S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 96.678.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal des décisions de l'actionnaire unique de la société prises le 12 octobre 2010 que:

- Le mandat de «Groupe IDEC», administrateur unique de la Société, a été renouvelé avec effet au 31 décembre 2009, pour une période qui expirera à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

- L'Actionnaire Unique a pris acte que Monsieur Patrice Lafargue, président de Groupe IDEC, né le 22 juin 1961 à NEVERS résidant au 3, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris a été désigné en qualité de représentant permanent de Groupe IDEC pour les besoins de l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013796/18.

(110016141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

**Beam Global Spirits & Wine Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 30.012.400,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité 2.

R.C.S. Luxembourg B 124.112.

—  
Suite à une réorganisation administrative effective au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la dénomination de la rue «9, Parc d'Activité Syrdall» a été modifiée comme suit «9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2».

L'adresse de la Société a dès lors été modifiée comme suit:

9, rue Gabriel Lippmann

Parc d'Activité Syrdall, 2

L-5365 Munsbach

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Beam Global Spirits & Wine Europe S.à.r.l.*

Robert van't Hoeft / Marco Weijermans

Gérant B / Gérant B

Référence de publication: 2011014383/19.

(110015112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.